

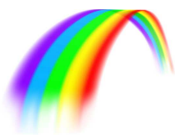
Taxes municipales : Aucun intérêt jusqu'au 22 juin 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle en lien avec la COVID-19, le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 6 avril dernier, une résolution qui permettra la réduction à 0 % du taux d'intérêt pour les taxes municipales, et ce, jusqu'au 22 juin prochain.

Ainsi, la Municipalité de Saint-Armand tient à aviser les citoyens dès maintenant que le versement dû le 20 avril pourra être payé après cette date. Cela offrira plus de flexibilité aux contribuables. **Cet allègement fiscal vise à aider les citoyens qui vivent une situation difficile.** Il est toutefois indispensable, pour tout contribuable ayant la capacité financière nécessaire, de respecter les échéances actuellement prévues. Il s'agit d'une mesure temporaire destinée à aider uniquement ceux qui sont frappés de plein fouet par la situation et qui n'auraient d'autre choix que de retarder leur prochain paiement.

Puis, un peu avant le 22 juin, date de l'échéance du 2^e versement sur 4, la Municipalité réévaluera la situation. Si la crise perdure, d'autres décisions devront être prises. Des communications seront faites en temps et lieu.

La Direction



BON COURAGE À TOUS !
ÇA VA BIEN ALLER